

Annexe 2F – Cas de la fertilisation de CIPAN avec des effluents de type II

Calcul du RELIQUAT AZOTE POST-RECOLTE

Cette annexe ne concerne que les exploitants qui fertilisent avec du type II des parcelles destinées à recevoir des CIPAN.		
Pour les îlots dont le reliquat calculé dépasse 60 Kg par hectare d'azote, la fertilisation par le type II est interdite sur l'îlot Cette annexe II est à conserver sur l'exploitation, avec le cahier d'épandage. Ce modèle d'enregistrement peut être adapté dans sa forme, mais le mode de calcul du reliquat potentiel ne doit pas être modifié.		
Exploitation :	Commune :	n°PACAGE :

Parcelle ou îlot en situation de dérogation	Surface	Culture et variété	Objectif taux de protéines	Objectif de rendement (Qt/ha)	Besoins en azote prévus (kg/ha)	Rendement réalisé (Qt/ha)	Azote consommé par la culture	Ecart Azote exporté (prévu-réel)	Dose totale d'azote prévue (kg/ha)	Dose totale apportée sous forme minérale (kg/ha)	Quantité d'effluents apportée (t/ha)	Nature de l'apport organique et période d'apport	Dose d'azote organique efficace totale apportée (kg/ha)	Dose d'azote efficace totale apportée (kg/ha)	Ecart azote apporté (prévu-réel)	Reliquat potentiel : écart d'azote exporté – écart d'azote apporté
	(si différente de la surface de l'îlot)	(si blé)		(base PPF)	(base PPF) (A)		(rendement x teneur en N de la culture*) (B)	(A-B)	(base PPF) (C)	(D)	(facultatif)		(E)	(F=D+E)	(C-F)	(A-B)-(C-F)

* pour la teneur en azote des organes récoltés, utiliser les tableaux de l'arrêté établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Pays de la Loire (arrêté « GREN ») ou la brochure COMIFER 2013 (*TENEURS EN AZOTE DES ORGANES VEGETAUX RECOLTES pour les cultures de plein champ, les principaux fourrages et la vigne - TABLEAU DE REFERENCE 2013*), ou les données plus récentes figurant sur le site du COMIFER :

<http://www.comifer.asso.fr/images/stories/publications/brochures/Table des exportations azote.pdf>